



Tournoi 3P : Règlement

Article 1. Le tournoi est organisé sous la forme d'une manifestation sportive non homologuée par la ligue de FFTT – Il est ouvert à tous, licenciés FFTT ou non, et se déroulera le **SAMEDI 26 MAI 2018** à la salle de Sport St Néot de Malguénac.

Article 2. Compositions, horaires, dotations du tournoi :

Lots proposés par les sponsors + trophées pour les trois premiers.

Le tournoi se déroulera par équipe de deux joueurs uniquement et sera composé de trois tableaux de disciplines différentes (Tennis de Table, Palet sur planche et Pétanque).

Le tournoi commencera à 14h00, pointage des équipes à 13h30.

Déroulement des tableaux :

- Tennis de Table : en double sur une manche de 30 points.
- Palet sur planche : une manche de 12 points.
- Pétanque : une manche de 13 points.

Classement par cumul de points sur les trois disciplines.

Article 3. Dans tous les tableaux, les parties se dérouleront par poules de 6 paires de participants.

Article 4. Le pointage et le paiement des inscriptions se feront directement sur place le jour de la manifestation.

Article 5. Il n'y aura pas d'interruption pendant la durée du tournoi. Une buvette fonctionnera toute la durée du tournoi.

Article 6. Les balles, les palets et les planches seront fournies par l'organisation, les boules de pétanque devront être apportées par les participants. L'association pourra prêter des raquettes de tennis de table. Chaque participant pourra également apporter son matériel.

Article 7. Le montant des engagements est de :

- 5€ par participant, soit 10€ par paire si réservation
- 6€ par participant, soit 12€ par paire si inscription sur place

Article 8. L'organisateur se donne le droit d'annuler un tableau si faute de participants. Le nombre de participants sera limité à 48 joueurs (24 équipes) par tableau de discipline. L'organisation mettra 12 tables, 12 planches de palets et 12 aires de jeu de pétanque.

Il pourra être accueilli 144 joueurs (72 équipes) au maximum lors de la compétition. En accord avec le comité d'organisation, il pourra prendre toutes décisions nécessaires au bon déroulement du tournoi.

Article 9. Les réservations se feront AU PLUS TARD le vendredi 25 MAI par téléphone au 07.85.92.49.56 ou par mail : jeunes@pontivy-tennisdetable.com ou contact@pontivy-tennisdetable.com. Possibilité de s'inscrire sur place (voir art 7).

Pour toute informations complémentaires :
Benjamin AIRAUD - email : jeunes@pontivy-tennisdetable.com

Article 10. Le club et le comité d'organisation déclinent toutes responsabilités en cas de perte, de vol ou d'accident.

Article 11. Le tirage au sort public sera effectué au gymnase de Malguénac, 30 minutes avant chaque début de la manifestation par les responsables.

Article 12. Il est rappelé qu'il est interdit de fumer dans le gymnase.

Article 13. Le fait de s'inscrire implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.